

Agen, le

12 JAN. 2023

Monsieur Jacques BILIRIT
Président
Val de Garonne Agglomération
Maison du développement – BP 70305
47213 MARMANDE CEDEX

Direction générale adjointe du développement social
Direction Actions de Santé - PMI
Affaire suivie par Michèle LAUGLANEY
☎ 05.53.69.39.31
📠 05.53.69.40.68

Monsieur le Président,

Vous sollicitez l'avis de la Présidente du Conseil départemental conformément aux dispositions du décret n°2007- 230 du 20 février 2007, du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 et de l'arrêté du 29 juillet 2022, pour des modifications de fonctionnement au sein de la crèche dont vous avez la compétence.

Après avoir pris l'avis du médecin – directeur des actions de santé- PMI par intérim, je considère que les conditions de santé, de sécurité et de bon épanouissement des enfants sont garanties et j'émet un avis favorable au fonctionnement de la structure d'accueil de jeunes enfants gérée par Val de Garonne Agglomération selon les modalités suivantes :

Nom de l'établissement	Multi-accueil « Françoise Dolto »
Catégorie de la structure	Petite crèche
Adresse de l'établissement (locaux)	Maison Petite Enfance Rue Pierre Bérégovoy 47200 MARMANDE
Conditions de fonctionnement : Nom de la personne morale gestionnaire Forme juridique - Siège social	Val de Garonne Agglomération Maison du développement Place du marché – BP 70305 47213 MARMANDE
Capacité d'accueil : Au 1 ^{er} septembre 2022	24 places ainsi réparties - 15 places en accueil régulier - 9 places en accueil occasionnel <i>Art.R.2324-27 du code de la santé publique : « des enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours de la semaine, dans la limite de 15% (*) de la capacité d'accueil autorisée pour l'établissement ou le service considéré et à condition que le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire » (*) : arrondi à l'entier inférieur</i>
	<u>Ouverture :</u> Du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30 <u>Fermeture :</u> 3 semaines au mois d'août 1 semaine entre Noël et le Nouvel An Ponts suivant activités 2 journées pédagogiques

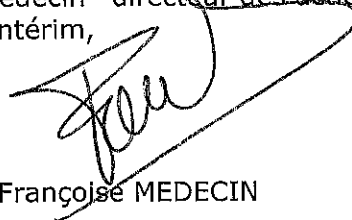
Prestations proposées	<p><u>Période scolaire</u> (Du lundi au vendredi)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 places de 7h30 à 8h00 - 15 places de 8h00 à 9h00 - 24 places de 9h00 à 12h15 - 15 places de 12h15 à 13h45 - 24 places de 13h45 à 17h15 - 15 places de 17h15 à 18h00 - 6 places de 18h00 à 18h30 <p><u>Période vacances scolaires</u> (Du lundi au vendredi)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 places de 7h30 à 8h00 - 10 places de 8h00 à 9h00 - 20 places de 9h00 à 12h15 - 15 places de 12h15 à 13h45 - 20 places de 13h45 à 17h15 - 10 places de 17h15 à 18h00 - 4 places de 18h00 à 18h30
Age des enfants accueillis	Enfants de 10 semaines à 5 ans révolus * *date d'anniversaire
Nom du référent « Santé et Accueil Inclusif » Diplôme et qualification	Madame Laëtitia CAZAUTETS Infirmière - puéricultrice diplômée d'Etat 20h/an dont 4h/ trimestre
Nom du directeur de la structure Diplôme et qualification	Madame Sandrine BOUTY (17h30) Educatrice de Jeunes Enfants (EJE)
Effectifs détaillé du Personnel d'encadrement et qualification :	Directrice – EJE 1 (17h30) * Auxiliaire de puériculture : 2 (35h00) * CAP PE 5 (3 x 35h00 –24h30 –17h30) * Educateur spécialisé 1 (28h00) * * : temps de présence auprès des enfants

A la suite de cet avis Val de Garonne Agglomération est en mesure de décider de la modification de fonctionnement de cette structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Je vous rappelle que tout projet de modification sur l'une des mentions figurant dans les tableaux ci-dessus doit être portée à la connaissance de la Présidente du Conseil départemental.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental,
Le Médecin –directeur des actions de santé PMI
Par intérim,



Dr. Françoise MEDECIN